



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, le 14 novembre 2018

Campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs 2018

Une campagne régionale d'envergure unique en France: 122 établissements industriels répartis dans 22 bassins d'information, 410 communes et 2,95 millions de personnes concernées. Un budget total de 1,3 million d'euros. Une campagne sur 5 ans, avec des actions s'étalant entre 2018 et 2023. Une campagne régionale mais qui laisse la place aux initiatives locales et aux actions labellisées « Les bons réflexes ». Un site internet www.lesbonsreflexes.com pour plus d'informations. Une présence accrue sur les réseaux sociaux.

A partir de l'automne 2018, les préfets, les maires et les industriels informent le public sur les risques industriels majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette opération se déroule simultanément sur 11 départements.

Le droit à l'information sur les risques

La réglementation impose aux établissements industriels présentant des risques industriels majeurs (établissements soumis à Plan Particulier d'Intervention pour lesquels un accident pourrait avoir des conséquences à l'extérieur des limites de l'établissement) d'informer au moins tous les 5 ans la population susceptible d'être exposée à ces risques. L'information réglementaire doit comporter a minima une brochure, une affichette et une mise à disposition électronique des informations réglementaires ; la brochure doit être transmise aux habitants des communes concernées sans qu'ils aient à en faire la demande.

La campagne d'information, une initiative régionale pour une meilleure information des citoyens

Depuis les années 1990, l'information réglementaire sur les risques industriels majeurs est réalisée sous forme de campagnes régionales quinquennales. Cette mutualisation sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes vise en premier lieu à diffuser une information homogène aux citoyens sur les risques industriels majeurs qui les concernent. Mais elle permet aussi d'aller au-delà des strictes exigences réglementaires et de développer des actions complémentaires originales adaptées aux différents publics, visant à accroître la connaissance des risques et des consignes de sécurité en cas d'alerte. Pour la première fois, le déploiement de ces actions interviendra de façon continue pendant les 5 prochaines années.

Cette action d'envergure est rendue possible grâce à l'implication de nombreux acteurs fédérés par les deux Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels (SPPPI), le SPIRAL pour l'agglomération lyonnaise et le SPPPY pour la région grenobloise et APORA (association régionale des entreprises pour l'environnement), ainsi que des représentants des services de l'Etat (la DREAL, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ainsi que les rectorats des trois académies

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Standard : 04.72.61.60.60 – Télécopie : 04.78.60.49.38 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefethone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand), des collectivités territoriales, des associations et des représentants de salariés.

Les objectifs de la campagne

L'information diffusée pendant la campagne vise à faire reconnaître le signal d'alerte, les consignes de sécurité en cas d'alerte, donner les informations requises par la réglementation sur les sites industriels soumis à PPI (leurs activités et les risques associés), diversifier les modes de diffusion des informations (actions pédagogiques, réseaux sociaux, actions avec les élus, actions labellisées...).

Les principales actions pendant la campagne

Les actions réglementaires

- la distribution dans chaque boîte aux lettres, par les communes concernées, des brochures d'information sur les risques industriels, associées à un aimant reprenant l'alerte et les bons réflexes
- la distribution et la mise en place des affichettes Consignes de sécurité dans les établissements recevant du public des communes concernées
- le nouveau site internet dédié www.lesbonsreflexes.com

D'autres actions complémentaires

- une présence accrue sur les réseaux sociaux et notamment Facebook, avec la réalisation de vidéos illustrant les consignes de sécurité,
- la création du label Les bons réflexes pour valoriser les initiatives des acteurs du réseau sur la prévention des risques majeurs,
- l'organisation d'actions pédagogiques : exercice "La vraie fausse alerte" organisé simultanément dans l'ensemble des établissements scolaires de la région, concours, pièces de théâtre, dessin animé Arlette la tortue d'alerte, ...
- voir plus d'actions et de détails dans la fiche Actions du présent dossier.

La campagne est financée principalement par les industriels, mais aussi par l'Etat, la Métropole de Lyon et Grenoble Alpes Métropole. Ces partenariats permettent de mettre en place des actions complémentaires aux obligations réglementaires d'information qui seront déployées de manière régulière au cours des 5 années à venir, générant une dynamique autour des bons réflexes. Afin d'alimenter cette dynamique et de susciter régulièrement de nouvelles initiatives, une journée annuelle réunissant les acteurs du réseau "Les bons réflexes" sera organisée à partir de l'automne 2019.

Pour plus d'informations, le site internet : www.lesbonsreflexes.com est à votre disposition.

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle Kamel AMEROUCHE - 06-47-80-82-86

Corinne THIEVENT - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes Unité départementale de l'Isère
44 avenue Marcelin Berthelot 38030 GRENOBLE CEDEX 2 -
04-76-69-34-46

Guillaume BREJASSOU - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes -Unité départementale du Rhône
63 avenue Roger Salengro - 69100 VILLEURBANNE -
04-72-44-12-05



Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Standard : 04.72.61.60.60 – Télécopie : 04.78.60.49.38 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefethone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes